



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-141115>

Département(s) de publication : **72**

Annonce n° **24-141115**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Mans

**Correspondant :** LE FOLL Stéphane, Président

**Adresse :** 1 rue Hémon, 72015 LE MANS

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0243745151

**Courriel :** achats.ccas@lemans.fr

**Adresse internet :** <http://www.marches-publics.info>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Maintenance des alarmes anti-intrusion de la date de notification au 31 décembre 2028

**Lieu d'exécution :** Le Mans

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Il s'agit d'effectuer les maintenances préventive et curative de trois installations réparties sur trois sites situés sur le Mans. Pour la maintenance préventive, intervention annuelle du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8h00 à 17h00. Pour la maintenance curative, intervention dans un délai maximum de quatre heures pour tous les sites, du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8h00 à 18h00. Le contrat qui sera conclu sera un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 80.000 euros Hors Taxes

**Refus des variantes.**

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**réglementent :** L'accord-cadre sera réglé sur fonds propres de la collectivité, à prix globaux forfaitaires annuels pour les prestations de maintenances préventive et curative, et à prix unitaires pour les pièces détachées et autres prestations, révisables selon les conditions prévues à l'article 5.3 du C.C.P.. Les sommes dues au titulaire et aux sous-traitants de premier rang éventuels seront payées dans un délai

global de paiement de trente jours à compter de la date de réception des factures et selon les règles de la comptabilité publique. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils ne pourront prétendre à l'avance telle que prévue à l'article 7.2 du C.C.P., les conditions requises n'étant pas réunies pour ce versement

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas**

## Section 8 - Mode de passation du marché

**Type de procédure :** procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

**Date limite de réception des offres :** 17/01/2025 à 17:00

**Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 24AS-0289-J

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Modalités d'ouverture des offres : Date:Lieu : LE MANS Marchés réservés : NON Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, BP 24111 44041 Nantes Tél : 0240994600 Fax : 0240994658 Mel : greffe.ta-nantes@juradm.fr Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends et litiges relatifs aux marchés publics (CCIRA) de Nantes, DREETS des Pays de la Loire, Immeuble Skyline , 22 mail Pablo Picasso, BP 24209 44042 NANTES Cedex 1 Tél : 0660489889 Mel : dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les délais et voies de recours sont les suivants : - La procédure de passation peut faire l'objet, jusqu'à la signature du contrat, d'un référé précontractuel devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, conformément à l'article L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative (C.J.A.) ; - A partir de la signature du contrat, celui-ci peut faire l'objet d'un référé contractuel devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, conformément à l'article L.551-13 et suivants du C.J.A. ; - Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité ou de sans suite de la procédure, le candidat peut exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. NOTA : Outre le CCIRA défini précédemment pour une procédure de médiation, il est désormais possible de faire appel au médiateur des entreprises dont l'adresse électronique est la suivante : <http://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises> RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (D.C.E.) : - D.C.E. disponible gratuitement. - Téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation [www.sarthe-marchespublics.fr](http://www.sarthe-marchespublics.fr) DEPOT DES OFFRES : Dépôt dématérialisé obligatoire en salle des marchés de la plateforme de dématérialisation [www.sarthe-marchespublics.fr](http://www.sarthe-marchespublics.fr) VISITE DES SITES CONCERNES : Une visite des sites concernés est obligatoire. Elle s'effectuera impérativement sur rendez-vous pris au numéro de téléphone indiqué à l'article 6 du Règlement de Consultation (R.C.). CRITERE D'ATTRIBUTION : Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article R.2152-6 du Code de la Commande Publique en application de l'unique critère de choix du prix, et donnera lieu à un classement des offres, sur la base d'un chiffrage établi, par application : - Des prix globaux forfaitaires annuels portés à l'article 2.1 de l'A.

E. pour les prestations de maintenances préventive et curative ; - Des prix unitaires portés au B.P.U, à partir d'un quantitatif identique pour chaque candidat. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres. DIVERS : Langue à utiliser : Le Français. Unité monétaire à utiliser : L'euro

## **Section 12 - Adresses complémentaires**

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :** Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Mans : Service Achats - Finances

**Adresse :** 1 rue Hémon, Cedex 2 72015 LE MANS

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0243745202

**Courriel :** achats.ccas@lemans.fr

**Adresse internet :** <https://www.marches-publics.info>

## **Section 14 - Informations complémentaires**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 16/12/2024